



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 20 juin 2017 : situation sur les marchés, soutien temporaire pour les producteurs de certains fruits face à l'embargo russe, axes prioritaires pour l'expérimentation 2018, programme d'études économiques.

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 20 juin 2017, sous la présidence de Monsieur Patrick Trillon.

Conjoncture : la situation sur le marché des fruits et légumes de printemps 2017

Abricot : un marché difficile en raison d'une offre abondante

Dans le Sud-Est, la campagne a débuté sans entrain à la mi-mai. Elle a été marquée par une offre abondante et affectée par les conditions climatiques. Les cours se sont situés sous la moyenne quinquennale.

Toutes les régions productrices sont aujourd'hui présentes sur le marché.

Le marché reste tendu, confronté à des volumes de production importants qui trouvent plus difficilement preneurs.

Cerise : une production élevée à l'origine d'un marché peu porteur

Alors que toutes les régions productrices ont débuté leur campagne, les prix sont très variables, orientés à la baisse après des niveaux satisfaisants, en raison de pics de productions constatés notamment dans la vallée du Rhône.

Melon : un bon début de campagne avec une demande soutenue

Les conditions du début de campagne 2017 dans le Sud Est semblent meilleures que lors des trois campagnes précédentes, avec même des quantités insuffisantes pour satisfaire la demande. Le Sud-Ouest et le Val de Loire devraient faire leur apparition dans les prochains jours.

Tomate : un marché instable

Les prix sont très variables, le plus souvent en lien avec l'évolution des volumes, avec des périodes de demande en hausse en raison du beau temps permettant une bonne tenue des cours.

Embargo russe : mesure de soutien temporaire en faveur des producteurs de certains fruits

Le conseil spécialisé a donné un avis favorable au projet de décision de la directrice générale de FranceAgriMer concernant la mise en œuvre des mesures exceptionnelles, récemment reconduites pour un an, de soutien pour les producteurs de certains fruits destinés au marché du frais (retraits, non récolte, récolte en vert). Le nouveau dispositif prévoit un quota de 3 060 tonnes pour les pommes et les poires ainsi qu'un quota supplémentaire de 2 000 tonnes dont pommes et poires (1 400 tonnes), pêches et nectarines (500 tonnes), prunes (100 tonnes).

Expérimentation ; les priorités stratégiques pour 2018 validées

Le conseil s'est prononcé sur les priorités stratégiques pour l'appel à projets 2018 en matière d'expérimentation pour les fruits et légumes frais, les fruits et légumes transformés et la pomme de terre.

Pour les fruits et légumes frais

- développer la consommation des fruits et légumes ;
- conforter la confiance des consommateurs et répondre aux attentes sociétales ;
- augmenter l'efficacité des entreprises de la filière dans un contexte de forte compétition européenne, tous modes de production confondus.

Pour les fruits et légumes transformés :

- rechercher des variétés performantes, et/ou tolérantes aux bioagresseurs, adaptées aux contraintes environnementales et aux exigences du marché, développer des moyens de protection des cultures intégrant le volet environnemental, tels que le biocontrôle, ... :

- moderniser les outils de production (matériels agricoles spécialisés, mécanisation des exploitations pour l'amélioration des techniques de travail et de récolte...), rechercher des technologies innovantes en emballages et en conservation ...

Pour la pomme de terre :

- augmenter l'efficacité des entreprises de la filière pour répondre aux demandes sociétales (qualité, environnement...) et à l'enjeu sanitaire avec un optimum économique dans le contexte de forte compétition ;
- développer la consommation de pomme de terre (sous toutes les formes).

Bilan de l'indemnisation des producteurs les plus touchés par les pertes de cerises en 2016

La direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère chargé de l'agriculture a présenté un bilan sur la mise en œuvre de la mesure d'indemnisation des agriculteurs les plus touchés par les pertes de cerises dues à *Drosophila suzukii* en 2016 : 518 dossiers sur 581 rendus éligibles sont actuellement payés ou en cours de paiement pour un montant de 4,7M€ ; les 63 autres dossiers sont en cours de finalisation. Trois régions sont particulièrement concernées : Rhône-Alpes-Auvergne, Occitanie et Provence-Alpes Côte d'Azur.

Programme d'études économiques 2018 pour les fruits et légumes frais, les fruits et légumes transformés et les pommes de terre

Les membres du conseil ont pris connaissance des règles de programmation des études économiques de FranceAgriMer, envisagées pour 2018. Il s'agit de définir, en concertation avec les partenaires de l'établissement, un programme adapté aux besoins des filières et des Pouvoirs Publics. Les orientations générales des études pour 2017/2019 sont les suivantes :

- l'éclairage des orientations stratégiques des conseils spécialisés et comités ;
- la poursuite de la modernisation des procédures d'acquisition et de mise à disposition des données ;
- l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ;
- l'évaluation des politiques publiques ;
- de nouveaux sujets ou axes à approfondir.

Des formulaires de projets d'études seront envoyés aux organisations professionnelles dans le courant de la fin du mois de juin 2017 pour un retour à la fin du mois de septembre 2017.

Programmes opérationnels fruits et légumes : une nouvelle stratégie nationale en cours de finalisation

Les règlements d'application de l'OCM fruits et légumes ont été publiés le 25 mai 2017. Ils ont pour objectif de simplifier l'OCM fruits et légumes et la mettre en cohérence avec l'OCM unique.

Le ministère en charge de l'agriculture et FranceAgriMer ont travaillé, en concertation avec les représentants professionnels, à l'établissement d'une nouvelle stratégie nationale, qui sera présentée en commission nationale des fonds opérationnels le 28 juin prochain, puis transmise à la Commission européenne.

Les programmes opérationnels constituent des projets portés par des organisations de producteurs ou des associations d'organisations de producteurs, cofinancés par les organisations de producteurs et par l'Union européenne. Environ 100 M€ de crédits européens sont ainsi mobilisés chaque année pour soutenir les projets portés par les organisations de producteurs de la filière fruits et légumes.

Programme « Fruits et légumes à l'école »

À la rentrée scolaire 2017/2018, de nouveaux programmes scolaires « fruits et légumes à l'école » et « lait à l'école » entreront en vigueur suite à la rénovation de la réglementation européenne. Gérés par FranceAgriMer, ces programmes permettent de soutenir par des crédits européens la distribution de fruits et légumes, ou de lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires, dans le cadre de projets prévoyant également un accompagnement pédagogique.

Le ministère en charge de l'agriculture a présenté au conseil un projet de stratégie nationale en cours d'élaboration avec les autres ministères concernés, les représentants des collectivités territoriales et les représentants professionnels. Il vise à modifier durablement les comportements alimentaires des enfants (notamment, diversification de leurs habitudes alimentaires, découverte des produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine) et à promouvoir des habitudes plus saines dès le plus jeune âge en application des recommandations du Programme national nutrition santé (PNNS).

Il a également pour objectif d'améliorer la connaissance des filières et des produits agricoles, afin de rapprocher le consommateur du producteur. La stratégie nationale, qui précise notamment la liste des produits éligibles et les moments de distribution, sera finalisée lors d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des parties prenantes, et transmise à la Commission européenne au plus tard le 1^{er} août, pour une mise en œuvre des programmes rénovés dès la rentrée prochaine.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière « fruits et légumes sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Fruits-et-Legumes/2017/Conseil-specialise-fruits-et-legumes-de-FranceAgriMer-du-20-juin-2017/\(filiere\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Fruits-et-Legumes/2017/Conseil-specialise-fruits-et-legumes-de-FranceAgriMer-du-20-juin-2017/(filiere)/2)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
